



# Nouvelle campagne de contrôles des installations d'Assainissement Non Collectif

SIAHVG :  
20 Chemin du stade,  
69670 Vaugneray  
04.37.22.69.23

## Pourquoi ?

Afin de **préserv**er la ressource en eau et la nature toutes les eaux usées sont traitées avant d'être rejetées au milieu naturel

## Comment ?

On distingue deux cas :

- Les habitations raccordées au réseau **d'assainissement collectif**
- Les habitations disposant d'un **assainissement non collectif**

## Qui ?

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG)

## Quand ?

Le SIAHVG est un **service public** disponible toute l'année pour vous **accompagner**

## Quoi ?

L'**entretien** et le **renouvellement** des réseaux et des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées

Le **conseil** et le **contrôle** des dispositifs d'assainissement non collectif

## Où ?

Le SIAHVG intervient sur les territoires de :

- Messimy
- Rontalon
- Soucieu-en-Jarrest
- Thurins





# Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

## Qu'est-ce que le SPANC ?

C'est le **Service Public d'Assainissement Non Collectif** dont la création a été imposée par loi sur l'eau de 1992.




Cette compétence a été confiée par les communes de Messimy, Rontalon, Soucieu-en-Jarrest et Thurins au SIAHVG.

*SIAHVG :*




*20 Chemin du stade, 69670 Vaugneray*

*04.37.22.69.23*

## Les missions du SPANC :


-  **Conseiller** et **accompagner** les usagers du territoire
-  **Contrôler** la conformité de la conception du projet à sa réalisation
-  **Vérifier** périodiquement le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes

## A quelle fréquence et à quel tarif :

-  Le **contrôle périodique** de bon fonctionnement des installations doit se faire tous les 6 ans. Le coût de ce contrôle est compris dans votre facture d'eau.
-  Dans le cadre **d'une vente**, Le montant du contrôle est de 200 € HT.
-  Dans le cadre d'une **création ou réhabilitation d'un système**, un avis de conception sera donné en phase projet (tarif du contrôle : 90 € HT). En phase travaux, un contrôle de réalisation devra être effectué (tarif du contrôle : 200 € HT).

## Qui contacter ?

 Vous vendez un logement en assainissement non collectif et votre dernier contrôle date de plus de 3 ans ? Contactez l'entreprise REZEAU à l'adresse [contact@rezeau.fr](mailto:contact@rezeau.fr)

 Vous voulez réhabiliter ou créer un ANC ? Contactez nous à l'adresse : [servicetechnique@siahvg-siahvy.fr](mailto:servicetechnique@siahvg-siahvy.fr)